



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL



Compte-rendu de la 4^e journée réseau du Centre régional Sudoc-Ps

« sciences juridiques, politiques et économiques » (CR 27)

12 juin 2014

Quelle politique de services à l'heure de la dématérialisation?



Après le **mot d'accueil** de Mme Isabelle Lefort, directrice de la bibliothèque, la journée commence par un **bilan d'activité du CR** sur la période écoulée depuis la dernière journée en février 2013.

L'activité catalographique du CR s'est poursuivie. D'un point de vue quantitatif, le nombre d'états de collection signalés a augmenté. Il y avait en janvier 2013, 22 798 états de collections signalés dans le Sudoc. En mai 2014, ils étaient 24 015 soit une augmentation de 1 247. Les opérations sur le catalogue ont également été de nature qualitative à travers une mise à jour des notices. Ce travail a porté sur les exemplaires comme sur le niveau bibliographique des notices. C'est ainsi que 1 218 exemplaires ont été créés, 1 811 modifiés et 97 supprimés. 101 notices bibliographiques ont été créées, 308 modifiées et 3 supprimées. La constitution de dossiers ISSN forme une autre part de l'activité du CR. En 2013, 54 dossiers ont été formés. Toutes ces tâches visent à mettre en valeur la ressource périodique au sein des collections de chaque établissement et dans le Sudoc. En mai 2014, le CR s'enorgueillissait de 1 768 *unica*.

L'administration du réseau a été rythmée par le renouvellement des conventions en début d'année avec trois établissements : le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes et le Centre de ressources documentaires aménagement, logement, nature (CRDALN). Deux nouvelles conventions ont également été signées avec le Centre de ressources documentaires infrastructures, transport et mer (CRDITM) et le Centre de ressources documentaires énergie, climat, prévention des risques (CRDECPR) qui, comme le CRDALN, dépendent tous deux du ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'égalité des territoires et du logement.

D'autres conventions relatives au PEB ont également été signées avec deux établissements : la Cour de cassation et le Centre de ressources documentaire multimédia (CRDM). Plus spécifiques, ces conventions portent sur l'intégration des bibliothèques au prêt entre bibliothèques (PEB) pour la fonction « demandeur » uniquement. Ce système a pour intérêt d'ouvrir les établissements sur les collections documentaires de l'ensemble du réseau Sudoc et d'assurer un service fiable et permanent de fourniture de documents¹.

La période a également été marquée par le départ en septembre 2013 de la responsable du réseau, Mme Catherine Désos-Warnier, remplacée par M. Benjamin Prémel. La prise de fonction du nouveau responsable s'est accompagnée d'une dizaine de visites d'établissements. Ces visites ont été l'occasion de mettre à jour les fiches RCR de ces établissements.

¹ Pour plus d'infos sur les conventions PEB : <http://www.abes.fr/Sudoc/Le-reseau-Sudoc-PS/Boite-a-Outils-Sudoc-PS>

Par ailleurs, le réseau a pu bénéficier de formations à Colodus, l'application de gestion des données d'exemplaires dans le Sudoc lancé par l'Abes². Ces formations ont concernées les six bibliothèques dites « entrées secondaires » qui avaient déjà accès au logiciel WinIBW à savoir la bibliothèque de la DILA, le CRDM, le CEDIAS, la bibliothèque de l'Assemblée nationale, la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville et la bibliothèque de la Chancellerie.

Les perspectives qui s'ouvrent pour le CR 27 sont nombreuses. A l'automne prochain, sera signée la nouvelle convention sur objectifs liant l'Abes et l'université Paris 1 dont dépend la bibliothèque interuniversitaire Cujas. Ce type de convention n'est pas nouveau pour le CR 27 qui faisait déjà partie des 8 CR pilotes lors de la vague de signatures des premières conventions de ce type en 2011. Ces conventions triennales ont été prolongées d'un an en 2014 afin que tous les dates extrêmes des conventions soient les mêmes pour l'ensemble des CR qui intègrent désormais tous ce dispositif. La future convention portera sur la période 2015-2017. Les axes de travail retenus par le CR 27 sont les suivants : gestion administrative du réseau (visites, communication, annuaire en ligne, prospection, relais d'informations), enrichissement du Sudoc, (mise à jour des fiches RCR et des états de collections, constitution et traitement de dossiers ISSN), animation et élaboration de projets scientifiques (journée, formations, produits documentaires). Ce projet de convention fera l'objet d'une discussion avec l'Abes durant l'été pour une remise définitive en septembre. Après évaluation du projet, l'Abes fixera le montant de la subvention allouée au CR en octobre.

Par ailleurs, les visites de bibliothèques se poursuivront.

Enfin, deux projets scientifiques occuperont le CR qui permettent en interne une meilleure connaissance des fonds et de mise en exergue des unica et en externe de valoriser les collections pour nos publics sans oublier un renforcement du réseau par le travail en commun. Tout d'abord, la mise à jour du [Guide des publications officielles](#) est prévue en 2015-2016 avec le concours des bibliothèques des 2 chambres, le Sénat et l'Assemblée nationale. Ensuite, dans le même ordre d'idée, un Guide relatif à la législation sociale sera élaboré. Les partenaires envisagés sont le CRDM, la bibliothèque du Cédias, l'ETSUP et la bibliothèque de l'INRS.

L'intervention est aussi l'occasion de revenir sur la **journée CR** qui a réuni le **22 mai 2014** les différents centres régionaux à l'Abes. Parmi les thèmes abordés³, figurent un bilan sur Colodus et le projet CIDEMIS.

[Colodus](#) est une application web de gestion des données d'exemplaires. Lancé en avril 2013 pour le réseau Sudoc PS et en septembre 2013 pour le réseau Sudoc, il s'agit d'un outil supplémentaire qui s'adresse aux bibliothèques déployées et non déployées. Sa création est à replacer dans un contexte de conservation partagée qui implique d'avoir à toucher plus souvent les exemplaires. L'outil ne s'adresse qu'aux professionnels et ne permet d'intervention qu'au niveau de l'exemplaire (il n'est pas possible de modifier la notice bibliographique).

Colodus présente des avantages certains. Il libère de la contrainte d'installation d'un logiciel puisqu'il est présent sur le web. De ce fait, aucun coût de licence n'est requis pour l'utiliser. La saisie de données dans Colodus est immédiate, les modifications sont visibles

² Voir *infra*

³ L'ensemble des interventions est accessible sur le site de l'Abes : <http://www.abes.fr/Publications-Evenements/Journees-CR/Journee-des-responsables-de-centres-regionaux-22-mai-2014>

immédiatement dans le Sudoc, dans Périscope. Le masque de saisie proposé dispense d'avoir une connaissance experte du format unimarc. D'un point de vue plus scientifique, il permet de sensibiliser les collègues à la qualité des données en permettant la saisie de plus détaillée des lacunes. Il valorise ainsi la mission de signalement des périodiques en accroissant la connaissance de ce type de ressources et en permettant d'intégrer un nombre plus large de personnes plus élevé.

Toutefois, l'application souffre de quelques inconvénients qu'ont permis de pointer les deux enquêtes d'utilisation menées sur l'outil : gestion parfois compliquée des séquences des états de collection, impossibilité de créer un exemplaire sous une notice bibliographique ne passant pas la validation, problème de résolution de l'écran, absence de possibilité de passer d'un affichage public à un affichage unimarc, instabilité des menus déroulants. Par ailleurs des utilisateurs regrettent d'avoir à intervenir sur 2 outils différents, Colodus pour les exemplaires, WinIBW pour la notice bibliographique. La plupart de ces problèmes, d'ordre technique ou ergonomique pourront être résolus par l'Abes.

L'autre point évoqué est **CIDEMIS** (circuit dématérialisé des demandes de numérotation ISSN). Au printemps 2011, une lettre de mission du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche annonce une révision du circuit. Les acteurs concernés, le Centre International d'Enregistrement des Publications en Série (CIEPS), ISSN France et l'Abes élaborent un scénario commun en janvier 2013. En avril 2014, une convention est signée entre l'Abes et la BnF. En mai 2014, un questionnaire est lancé pour affiner les besoins. L'été 2014 sera consacré à la réalisation de la maquette pour une mise en production de l'outil début 2015.

Les grands principes du projet consistent en une gestion des demandes ISSN en exploitant les données du Sudoc, des attributions automatiques (à la création d'une notice dans le Sudoc par exemple) et la transmission de justificatifs numérisés stockés sur un serveur distant (avec un lien au ppn concerné). L'avantage de ce système sera une transmission des demandes au fil de l'eau.

3 rôles distincts seront définis : catalogueurs, centres régionaux et centre ISSN France. Après un accès sur authentification, chaque demande est identifiée par le numéro PPN de la notice Sudoc du titre concerné et chaque rôle est habilité à effectuer des actions spécifiques. Les catalogueurs contrôlent certaines zones pour voir si c'est la bonne notice et téléchargent les justificatifs dont la durée de conservation reste à définir qu'ils transmettent au CR. Celui-là a la possibilité de modifier le Sudoc et juge de la pertinence de la demande puis contrôle les justificatifs. En cas de problèmes, s'ouvre une fenêtre de dialogue avec l'initiateur de la demande. Quand rien n'est à signaler, le dossier est validé. C'est le centre ISSN qui répond à la demande en l'acceptant ou en la refusant. Il peut aussi considérer que la demande est hors-champs ou nécessite des compléments.

Autre actualité du centre ISSN France : la numérotation des périodiques numérisés, chantier qui privilégie une approche par corpus (par exemple, les journaux clandestins de la Résistance). Un seul ISSN sera attribué pour toutes les versions numériques même si chacune est issue de versions distinctes du document papier. Une note pourra préciser la version de référence.

A l'issue de cette présentation, c'est Mme Emmanuelle Flament-Guelfucci, directrice du département de la bibliothèque et des archives au Conseil d'Etat qui a présenté son établissement, ses missions et ses perspectives à l'heure de la dématérialisation.

En préambule, Mme Flament-Guelfucci rappelle que la **bibliothèque du Conseil d'Etat** est d'usage interne. Elle est chargée de constituer et de mettre en valeur le fonds documentaire nécessaire au travail des 300 magistrats et des membres des services administratifs (440 personnes environ).

Constituée en l'an VIII (1799) sur ordre de Napoléon à partir des dépôts littéraires nationaux, la bibliothèque s'est installée en 1875 au Palais-Royal. Les fonds littéraires ayant disparu dans l'incendie du Palais d'Orsay lors de la Commune, le fonds actuel a été reconstitué grâce à des dons, legs et acquisitions dans une logique d'élargissement disciplinaire. La bibliothèque principale occupe la Salle des Colonnes dont la rénovation a duré 18 mois pour s'achever en 2013. Durant les travaux, un accueil temporaire était mis en place. A cette salle principale, s'ajoutent des bibliothèques satellites de proximité.

D'un point de vue fonctionnel, la bibliothèque constitue un bureau, dépendant d'une direction qui chapeaute également les archives. Le bureau se compose de 7 personnes : un chef de bureau, 4 bibliothécaires assistants-spécialisés et 3 magasiniers.

L'un des premiers défis de la bibliothèque est de répondre aux besoins de l'ensemble des publics qu'elle dessert : conseillers d'Etat, personnel administratif et marginalement des lecteurs extérieurs. Les besoins très divers et sans cesse renouvelés s'inscrivent logiquement dans les deux fonctions principales du Conseil d'Etat : une fonction consultative (le Conseil d'Etat conseille le Gouvernement pour l'élaboration des lois, des ordonnances et de certains décrets, réalisation d'études, rédaction d'avis) et une fonction contentieuse (le Conseil est le juge administratif suprême traitant des litiges entre administration et citoyens). On peut ajouter à ces deux fonctions, une mission d'appui auprès des bibliothèques des juridictions. Il y a donc un véritable défi pour la bibliothèque de réactivité et d'adaptation à l'évolution de ces besoins et la nécessité d'une veille permanente sur les sujets à l'ordre du jour des différentes sections du Conseil. A titre d'exemple, la section du Rapport et des Etudes l'a sollicité pour des ouvrages mais aussi des recherches bibliographiques, le chargé de mission du vice-président chargé des discours a besoin d'ouvrages philosophiques et historiques, les différents membres ont beaucoup recours aux ouvrages en droit comparé... La bibliothèque répond aux besoins des usagers. En 2012, 2 500 prêts ont été réalisés auxquels s'ajoutent des prêts « fantômes » qui sont comblés par des nouveaux achats et le Prêt entre bibliothèques.

Outre les tâches d'acquisitions d'ouvrages français et étrangers ainsi que de codes en multiples exemplaires car très sollicités, la bibliothèque gère les anciens codes, la diffusion du *Recueil Lebon* et les abonnements aux périodiques. Le *Recueil* et les périodiques font l'objet d'une politique de reliure ambitieuse qui entraîne une lourde charge de gestion.

La bibliothèque s'est actuellement engagée dans une entreprise de réduction de ses ressources imprimées afin de diminuer cette charge et de répondre à l'autre grand défi

qu'est la gestion des flux et des stocks. Actuellement, 300 titres de périodiques vivants et 30 000 ouvrages sont disponibles, le budget d'acquisition des monographies atteignant 125 000 € annuels. S'agissant du flux, la bibliothèque a ainsi entrepris de diminuer le nombre d'exemplaires des codes notamment ainsi que le nombre des abonnements aux périodiques papier aux bénéficiaires des bases de données juridiques qui donnent accès à une version électronique. Le fort attachement au papier d'une large part des membres du Conseil d'Etat empêche toutefois des mesures radicales. L'effort de dématérialisation des collections s'accompagne d'une mise en valeur des ressources électroniques sur le catalogue informatisé⁴ à travers la création de liens notamment.

S'agissant du stock, il existe une politique de désherbage mais il manque encore une politique substantielle de dons, ce qui entraîne un problème d'espace.

Outre ce travail sur les collections, la bibliothèque du Conseil d'Etat développe une politique de services : élaborations de produits documentaires (liste des nouvelles acquisitions), bibliographies thématiques... Véritable appui des activités du Conseil, la bibliothèque est également sollicitée pour des recherches bibliographiques effectuées par le personnel de permanence en salle de lecture. Les recherches proprement juridiques sont quant à elles menées par le Service de la recherche juridique composé de juristes et rattaché au secrétariat général. En cela, la bibliothèque du Conseil d'Etat relève davantage de la bibliothèque patrimoniale que d'un centre de documentation. Enfin, la bibliothèque est fortement engagée dans des formations aux usagers à l'utilisation des bases de données par exemple. Ces formations sont personnalisées selon les besoins des usagers, leurs pratiques et leur familiarité avec les outils documentaires ce qui permet un véritable accompagnement.

En conclusion de son exposé, Mme Flament-Guelfucci rappelle les différents axes d'améliorations possibles (le développement de la polyvalence des bibliothécaires, l'amélioration de la veille pour mieux répondre aux besoins des sections, une rationalisation plus poussée de l'offre documentaire, la mise en valeur des ressources électroniques dans le catalogue informatisé à travers la création de liens. Pour tous ces chantiers, le pragmatisme prévaut. Ainsi, la dématérialisation ne sera jamais complète, la culture du papier restant chère aux usagers de la bibliothèque.

Après la pause autour d'un buffet, la journée a repris avec l'intervention de Mme Véronique Fréville, responsable des produits documentaires en ligne autour des **services en ligne proposés par Cujas**.

Véronique Fréville présente tout d'abord Rue des facs. A l'instar du [Guichet du savoir](#) créé par la Bibliothèque municipale de Lyon en 2004, de [Sindbad](#), le service d'information des bibliothécaires à distance de la BnF ou [Bibliosesame](#) lancé par la BPI tous deux en 2006, [Rue des facs](#) est un service de références virtuel. Opérationnel depuis 2009, il regroupe plusieurs dizaines d'établissements et près de 200 professionnels répondants. La coordination du système revient à l'université Paris 3 qui le délègue à la bibliothèque interuniversitaire Sainte-Barbe. Chaque établissement partenaire est lié par une convention triennale avec Paris 3.

⁴ Logiciel Orphée de la société C3RB.

Le service couvre tous les domaines du savoir : philosophie, sciences économiques et de gestion, droit, sciences politiques, arts, histoire et géographie, sciences humaines et sociales, médecine et odontologie, sciences, pharmacie, STAPS. Chaque domaine est partagé entre plusieurs établissements afin d'assurer la permanence du service. C'est le droit qui échoit à la BIU Cujas mais cette thématique est également traitée par les SCD de Paris 2 et de Paris 5. Si le service s'adresse de façon privilégiée aux étudiants, aux enseignants-chercheurs et aux personnels des universités, il est ouvert à tous.

Plus de 1 500 questions sont traitées par an dans le respect de la charte qualité et des délais annoncés. Le service promet une réponse en 72h. En réalité, pour le droit, les réponses sont le plus souvent données dans la journée. Depuis 2011, il est possible de consulter quelques réponses sur un « [carnet de recherche](#) » hébergé par le site [hypothèses.org](#) (plateforme de valorisation de la recherche) à des questions qui ont été sélectionnées pour leur intérêt, leur caractère singulier ou au contraire représentatif. L'utilisateur peut ainsi mieux se rendre compte du type de questions posées et du degré de précision des réponses.

Rue des Facs est avant tout un service de références bibliographiques dont le nombre de références est limité à 20. Il ne s'agit donc pas de bibliographies exhaustives. Le service n'assure pas la fourniture de documents. Les réponses fournies comportent également des informations sur la méthode de recherche utilisées et les sources consultées ainsi que des informations complémentaires sur les services et les ressources des établissements partenaires. Enfin, Rue des Facs ne délivre pas de consultations médicales ou juridiques et refuse de répondre pas aux questions des concours.

Ensuite, Véronique Fréville décrit le Doctrinal Plus, base de données bibliographiques en sciences juridiques. Créé en 1993, il réunit 3 partenaires : la BIU Cujas et deux cabinets d'avocats Shermann et Gide. La base est nourrie par le dépouillement d'articles de revues juridiques assurée par des documentalistes et des bibliothécaires. Depuis sa création, 336 titres ont été dépouillés dont 175 le sont encore actuellement. La base s'enrichit d'environ 20 000 notices par an et compte désormais 370 000 notices d'articles de doctrine, de commentaires, de notes... Chaque notice comporte les données bibliographiques de base (nom de la revue, nom de l'auteur, pages concernées), la référence du texte juridique commenté. Il fait également l'objet d'une description par mots-clés. Un lien pointant vers le texte intégral est parfois présent. En effet, certains éditeurs (Dalloz, Lextenso) donnent partiellement accès au texte intégral de leurs revues. L'accès au Doctrinal est payant et nécessite un abonnement.

Autre produit de la BIU Cujas, la lettre d'information bimestrielle, *Flash Cujas*, a été créée en 2005. Il s'adresse en priorité aux professionnels de l'information mais peut rencontrer l'intérêt de toutes personnes intéressées par la documentation juridique. Son contenu s'organise autour de différentes rubriques en sciences de l'information et en sciences juridiques : Bibliothèque professionnelle (actualité éditoriale sur la documentation, les bibliothèques, le monde du livre), revues professionnelles (sommaire ou texte intégral), bibliothèque numérique (articles professionnels en ligne), sites, brèves, vidéos-slides (tutoriels, captations de journées professionnelles...). À l'exception de la rubrique « bibliothèque professionnelle » le Flash Cujas ne pointe que vers des liens accessibles gratuitement en ligne. Le Flash Cujas n'est pas une lettre interne. Son accès est entièrement libre et gratuit depuis la rubrique [Publications de la bibliothèque](#) du site Internet de Cujas.

Les archives des précédents numéros sont également archivés en ligne dans la rubrique e-collections (accessibles depuis la [page d'accueil du catalogue](#)). Une autre lettre d'information, [@lice](#), est consacrée aux ressources électroniques.

En dernier lieu, Véronique Fréville signale rapidement d'autres produits documentaires : bibliographies thématiques ([droit des femmes](#), [bioéthique](#)), un [annuaire de 3 500 sites](#) en sciences juridiques et économiques, une [revue des sommaires](#) de 25 titres en droit comparé, le [Jurisguide](#) (guide pour la recherche d'informations en sciences juridiques).

La journée s'est conclue par une **visite de la bibliothèque et des archives** du Ministère conduite par M. Grégoire Eldin et Mme Lefort.

Depuis 2009, c'est un nouveau bâtiment conçu par Henri Gaudin qui abrite à La Courneuve les archives et la bibliothèque du ministère des Affaires étrangères. Créée en 1680 et solidaire depuis cette date au dépôt des archives, la bibliothèque fournit aux diplomates et aux agents de l'administration la documentation nécessaire à leurs fonctions. Au-delà des sphères traditionnelles d'une bibliothèque administrative (droit et législation, documents officiels français et étrangers), elle détient un fonds très riche (près de 500 000 références) dans les domaines suivants: diplomatie et relations internationales, histoire et géographie et voyages. Chaque année, la bibliothèque s'accroît de 5 000 titres environ et est abonnée à 150 journaux et revues, systématiquement dépouillés.





Vues des magasins

Les espaces de consultation des documents ont ouvert en mars 2010. La salle de lecture compte 150 places très confortables. Toutefois, le caractère structurant du mobilier empêche de redimensionner cet espace pour lui permettre d'accueillir quelques collections en libre-accès. Une salle des inventaires et des ouvrages de référence, située à proximité, met toutefois à disposition près de 3 300 documents (annuaires, chronologies, dictionnaires, documents diplomatiques...).



Vues de la salle de lecture

La visite s'achève par l'exposition « France-Vietnam : les relations diplomatiques de 1954 à nos jours. Archives remarquables » qui, du 2 juin au 1^{er} octobre, présente exceptionnellement au public des archives originales inédites.



Vue depuis la salle de lecture